

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commission administrative du lundi 25 septembre 2023

La commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réunie le lundi vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle Henri Lambert à Saint Léonard, en session ordinaire, sous la présidence de Mr HOGUET Bernard, Maire, Président.

Etaient présentes :

Mesdames JARRY Christelle, LEBAS-PIGNOL Marie-Claire, LETELLIER Nathalie, MALANDAIN Bernadette, RIOULT Sophie.

Membres désignés par le Conseil Municipal

Etaient également présentes :

Mesdames CADINOT Claudine, FOUCOURT Gwenaëlle, KHALIFE Nour El Houda LEQUEUX Sandrine ; Messieurs BRONNEC Pascal, MALANDAIN Bernard.

Membres désignés par arrêté

Etaient absents excusés :

Mesdames DÉGREMONT Marie-Lise, HACHE Elvira, NOEL Didier

Après l'appel nominal, Madame Christelle Jarry est élue secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 14 mars et du 26 juin ne peuvent être adoptés ; les secrétaires de séance étant absents.

L'ordre du jour est ouvert :

Question N°1 : Réflexion sur la mise en place d'un règlement pour la fixation des aides

Le CCAS reçoit davantage de demandes d'aides qu'auparavant. Devant leur diversité et leur plétitude plus ou moins aboutie, Monsieur le Président propose de définir un cadre pour identifier ces demandes comme recevables.

Les membres optent pour que toutes les demandes passent préalablement par un assistant social qui nous adressera un dossier complet après avoir défini les aides potentielles envisageables.

Madame Khalife estime qu'il serait opportun de demander un retour sur les aides accordées (ex.factures).

Monsieur Bronnec nous fait part de son expérience en tant que bénévole d'une association caritative qui définit un reste à vivre basé sur la formule suivante : Recettes – Dépenses / 30 jours / nombre de personnes. Les membres pensent qu'une somme de 10€ pourrait servir de plafond.

Question N°2 : Communication sur le Fonds d'aide aux Jeunes et le Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Président informe les membres de l'évolution des plafonds de ressources pour solliciter le Fonds Solidarité Logement. Ces hausses varient entre 21 et 41%.

Un point est également fait sur le nombre et la nature des aides accordées au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Une communication est à nouveau envisagée dans le prochain bulletin municipal pour promouvoir ces aides.

Question N°3 : Achat groupé de fioul

La dernière livraison en date du 23 septembre a de nouveau été un succès. 15 foyers ont bénéficié de ce service très intéressant financièrement.

Les dates envisagées pour 2024 sont : 03 février, 06 avril, 22 juin, 21 septembre, 23 novembre.

Question N°4 : Bilan des activités de Saint-Léonard Services

Marie-Claire Lebas-Pignol, également membre de S.L.S, effectue un bilan détaillé des heures effectuées par l'association d'aide à domicile qui poursuit sa progression. 38 clients bénéficient à ce jour de ce service. 2 salariées ont vu leur contrat transformé en C.D.I. 1 autre salarié n'a pas vu son contrat renouvelé, un recrutement a été effectué.

Questions diverses :

-  Monsieur Bronnec remercie les membres du CCAS pour l'octroi d'une subvention à l'association Fécamp Amitié Ukraine. Une soixantaine de ressortissants sont toujours présents sur le territoire et ont quasiment tous une activité économique. Monsieur Bronnec évoque les nombreux projets à venir de l'association.

La séance est levée à 20h15.